

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 18 JUILLET 2012

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 3 JUILLET 2012

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 18 juillet 2012 à 19h00, à laquelle étaient présents Messieurs les conseillers Denis Prescott, Jacques Martial et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse, laquelle séance est l'ajournement de la séance régulière du conseil tenue le 3 juillet 2012.

Messieurs Jean-Claude Charpentier, Sylvain Gagnon et Guy Corriveau sont absents.

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière est présente.

Après méditation, Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

266-06-2012

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller André Desrochers
Et résolu

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION

267-06-2012

BARCO PRODUCTS CANADA

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission numéro TP10010014 datée du 3 juillet 2012 d'une somme de 482.91 plus les taxes pour un panneau à message qui sera installé à l'église de Mandeville afin d'afficher les avis publics de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

268-06-2012

SERVICE INFORMATIQUE MARIO GAUDARD ENR.

Il est proposé par le conseiller André Desrochers
Appuyé par le conseiller Jacques Martial
Et résolu

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par la directrice générale afin d'installer le logiciel OFFICE PRO 2010 pour 9 postes de travail d'une somme de 4 556.00 plus les taxes, facture numéro 10040.

Que cette dépense soit imputée à même le fond de roulement.

Adoptée à l'unanimité.

REGLEMENTATION

AVIS DE MOTION

Monsieur André Desrochers, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement modifiant le règlement concernant la hauteur des bâtiments accessoires « garage ». En vertu de l'article 445 du code municipal, la dispense de lecture du règlement est accordée.

VOIRIE

269-06-2012

SINTRA INC.

Attendu que la compagnie SINTRA INC. a été mandatée afin de faire les travaux pour traitement de surface pour certain chemins de la municipalité;

Attendu que des travaux supplémentaires requis ont été effectués afin d'élargir les intersections suivantes :

- Chemin du lac Deligny Ouest;
- Chemin du Gouvernement;
- 3e Peterborough;
- Chemin de l'Aqueduc;

Attendu que ces travaux ont été demandés et autorisés par le directeur des travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Que la municipalité de Mandeville autorise le paiement de la facture de la compagnie SINTRA INC. portant le numéro 1320-25953TS datée du 9 juillet 2012 d'une somme de 3 293.76 \$ plus les taxes pour des travaux supplémentaires de traitement de surface triple aux intersections telles que décrites dans le préambule.

Que cette dépense soit imputée à même le fond des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité.

270-06-2012

DEMANDE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE DE LA
SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER AU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Attendu que la municipalité a demandé à Monsieur André Villeneuve, député de Berthier par la résolution du conseil portant le numéro 90-04-2012 datée du 2 avril 2012 une aide financière pour effectuer des travaux sur le chemin de la Montagne et le chemin de l'aqueduc dans le cadre du programme « aide à l'amélioration du réseau routier »;

Attendu que Monsieur Villeneuve a recommandé au ministère des Transports du Québec que soit allouée à la Municipalité une somme de 20 920.00 \$;

Attendu que les priorités de la municipalité de Mandeville ont changé et des travaux sont essentiels pour le rang Saint-Pierre et la rue Eugène;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que le préambule fait partie intégrante de cette résolution.

Que la municipalité de Mandeville demande à Monsieur André Villeneuve, député de Berthier une substitution afin de diriger les travaux pour le rang Saint-Pierre et la rue Eugène.

Adoptée à l'unanimité.

HYGIENE DU MILIEU

271-06-2012

TRAVAUX RÉSEAU D'AQUEDUC

Il est proposé par le conseiller Denis Prescott

Appuyé par le conseiller Jacques Martial

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire un appel d'offres pour le bouclage du réseau d'aqueduc sur une distance d'environ 1 200 mètres linéaires tel que spécifié au plan et devis.

Que la directrice générale soit et est autorisée à signer les documents à cet effet.

Que cette dépense soit payé par le programme de subvention de la taxe d'accise (TECQ)

Adoptée à l'unanimité.

LOISIRS ET CULTURE

272-06-2012

RÉGIE INTER MUNICIPALE

Attendu que la municipalité de Mandeville fait partie de l'entente Inter municipale avec Ville Saint-Gabriel et Paroisse Saint-Gabriel de Brandon;

Attendu que les citoyens de Mandeville utilisent et profitent de plusieurs avantages que cette régie Inter municipale offre;

Attendu que la Régie Inter municipale doit effectuer des travaux majeurs au centre sportif de Brandon;

Attendu que Ville Saint-Gabriel et Paroisse de Saint-Gabriel de Brandon participent financièrement afin d'effectuer ces travaux;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville donne un soutien financier à la régie Inter municipale d'une somme de 20 000.00 \$ afin d'effectuer des travaux majeurs au centre sportif de Brandon.

Que cette dépense soit imputée à même le surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité.

273-06-2012

ÉVÈNEMENT EXTÉRIEUR- 990 RANG MASTIGOUCHE ET 5 RUE VENUS

Il est proposé par le conseiller André Desrochers

Appuyé par le conseiller Denis Prescott

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville autorise, Monsieur Roland Savoie pour la tenue d'un évènement au 990 rang Mastigouche et 5 rue Vénus pour la 1^{ière} édition « FESTIVAL COUNTRY MANDEVILLE » qui se tiendra les 20 et 21 juillet 2012.

Que les conditions soient respectées telles qu'inscrites au permis de la municipalité.

Que la directrice générale soit et est autorisée à signer les documents à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

274-06-2012

ST-JEAN-BAPTISTE - 22 JUIN 2013

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial

Appuyé par le conseiller André Desrochers

Et résolu

Que la municipalité de Mandeville accepte les soumissions suivantes pour la St-Jean-Baptiste du 22 juin 2013.

- Frédéric Houle pour le son et musique avant le spectacle et entracte pour une somme de 1 400.00 taxes incluses.
- Groupe Québec Rock pour le spectacle de musique d'une somme de 1 500.00 taxes incluses. Cinq (5) chèques de 300.00 \$ devront être émis à chacun des musiciens.
- Artificier Frédérick Duagay au montant de 4 000.00 \$ taxes incluses.

Que ces dépenses soient payées à même le budget 2013.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

275-06-2012

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Jacques Martial
Appuyé par le conseiller Denis Prescott
Et résolu

Que la présente assemblée soit et est levée à 19h15

Adoptée à l'unanimité.

MÉDITATION

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #267-07, 268-07, 269-07, 272-07.

Hélène Plourde, directrice générale et secrétaire-trésorière

Francine Bergeron, mairesse

**Hélène Plourde,
 Directrice générale et secrétaire-
 trésorière**